FO DGFiP 50
Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques Section de la Manche
Le Site FO DGFiP 50 : http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/
@ :fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr

Obligation de la dématérialisation des échanges notaires/SPF

En concertation avec le Conseil supérieur du notariat et avec l'accord de principe du ministère de la justice, une obligation de dématérialisation des échanges des notaires avec les Services de Publicité Foncière va être instaurée.

Un décret en Conseil d'État et un arrêté du ministre en charge du budget vont rapidement voir le jour. L'obligation entrera en vigueur le 1er jour du septième mois suivant la publication du décret.

Les autres professions du droit (avocats, huissiers) ne seront pas concernées.

Le non-respect de l'obligation ne sera sanctionné que par le refus du dépôt papier …

Pour **F.O.-DGFiP**, le cumul des suppressions d'emplois depuis de nombreuses années ont, comme nous l'avions annoncé, immanquablement débouché sur une désorganisation des structures Conservations des Hypothèques, puis Services de Publicité Foncière. Cette désorganisation a elle-même entraîné un substantiel accroissement des délais de traitement des actes, voire une défiabilisation du fichier foncier. La Direction Générale par cette mesure tente de trouver des palliatifs.

F.O.-DGFiP réaffirme sa totale opposition à toute forme d'externalisation de mission et revendique les moyens adéquats au bon exercice des missions.